

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 août 2016

- Le PV de la séance du 23 juin a été signé, aucune remarque n'a été soumise.

Objet : Convention partenariat SDEGM déploiement infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de déploiement en Mayenne des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, dont la compétence relève du SDEGM.

Mr le Maire explique qu'afin de concrétiser ce déploiement en 2017, une convention de partenariat est à signer entre le SDEGM et la commune.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention déploiement infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes de Sablé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe présentée en Conseil Communautaire le 30 juin dernier.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

..../...

. L'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision du règlement de publicité.

(ajout)

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

a) Énergies renouvelables

La mise en œuvre d'action^s (définition, études, construction, gestion) s'inscrivant dans une politique communautaire climat énergie est d'intérêt communautaire.

3 – DIVERS (p 13-14)

~~3 - 5 : Collèges d'enseignement secondaire :~~

~~Pour les élèves scolarisés dans les collèges publics, la Communauté de communes de Sablé-sur Sarthe prend en charge la participation financière demandée par la commune, ou l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent, où sont implantés lesdits collèges. Cette participation correspond notamment à la part résiduelle des emprunts restant encore à la charge de la commune ou de l'EPCI compétent.~~

Les numéros 3 - 6 à 3 - 12 deviennent 3 - 5 à 3 - 11

5 – ACTION EN MATIÈRE D'ÉTUDE, DE CONSTRUCTION, DE RÉALISATION D'IMMEUBLES NOUVEAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES (ajout)

La Communauté de Communes est compétente en matière d'étude, de construction, de création d'immeubles nouveaux et d'entretien pour les bâtiments existants, sous réserve que les bâtiments aient été transférés par procès verbal à la Communauté de Communes, en ce qui concerne les compétences suivantes :

- action culturelle
- animaux errants
- tourisme et patrimoine
- vie sociale et familiale
- santé

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines indiqués supra, étant précisé que les statuts modifiés et complétés sont joints en annexe.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe.

Objet : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe – année 2015

Monsieur le Maire, conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2015 de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Ce rapport peut être consulté en Mairie.

Objet : Bilan Cantine/garderie 2015/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan comptable de la cantine – garderie pour l'année scolaire 2015/ 2016, laissant apparaître un déficit d'un montant de 36 617 €.

Le Conseil Municipal prend donc connaissance de ce bilan comptable.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de n'émettre aucune observation particulière.

Objet : Remboursement assurance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque, d'un montant de 1 455 € correspondant au remboursement d'assurance du sinistre survenu le 16 juin 2016 vitrage école cassé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué de transmettre un titre de recette à la trésorerie de Meslay du Maine pour le remboursement du sinistre pour un montant total de 1 455 €.

Objet : Factures assainissement : recouvrement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'annulation de titres de recettes au nom de Mr et Mme X pour des factures d'assainissement allant du deuxième semestre 2010 au deuxième semestre 2012. Suite à l'examen du jugement de divorce, (transmis en Mairie le 19/08/2016), il apparaît bien que la date d effet du divorce était le 13 avril 2010.

Cependant aucune information de départ de la commune de Monsieur, ni de changement de situation familiale n'a été signalés en mairie. Par ailleurs, les délais de contestation des différentes notifications reçues n'ont pas été respectés: toute contestation est désormais irrecevable. Mr le Maire demande un avis sur cette situation, Le Conseil émet un avis défavorable pour l'annulation des titres émis au nom de Monsieur et Mme pour réémission au nom de Mme .Les poursuites sont donc maintenues pour les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de continuer les poursuites et refuse l'annulation des titres.

- Cimetière : quelques finitions sont à revoir sur les équipements cinéraires. En attente également de la facture d'eurovia pour les tâches d'huile.
- Dossier Ad'ap accessibilité : Mr e Maire informe qu'il n'a pas reçu la réponse de la commission Qui devait se prononcer fin juillet.
- Ecole : l'entrée de la garderie scolaire se fera par le grand portail de l'école, pour information un devis pour la cour de l'école a été demandée, il s'élève à 12000 € environ, le conseil décide d'attendre pour réaliser ces travaux.
- Mme Langlais rappelle qu'à partir de la rentrée scolaire, une nouvelle organisation aura lieu pour les TAP, une convention sera signée pour chaque bénévole.
- Comice : une réunion publique s'est tenue le 22/08/2016 dernier, un service de sécurité est obligatoire pour cette manifestation, demandé par la préfecture.
- Mr le Maire informe qu'un séminaire des élus de la CDC aura lieu le samedi 22 octobre 2016.
- Rdv samedi 27/08/16 à 10h00 pour le fauchage du site naturel.

FIN 22h05